



MAIRIE DE DIJON

PALAIS DES ETATS DE BOURGOGNE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2016

Le Conseil Municipal, convoqué le mardi 19 décembre 2016 s'est réuni, sous la présidence de Monsieur François REBSAMEN, Maire, le lundi 25 janvier 2016 à 18 h 30, à l'Hôtel de Ville, salle de Flore.

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme CHARRET-GODARD

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLESEGER - M. GERVAIS - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - Mme FERRIERE - M. DIOUF - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. DESEILLE (pouvoir Mme TROUWBORST) - M. PIAN (pouvoir Mme CHARRET-GODARD) - M. BERTHIER (pouvoir Mme KOENDERS) - M. FAVERJON (pouvoir Mme MODDE) - Mme TOMASELLI (pouvoir M. BARD) - M. ROZOY (pouvoir Mme MARTIN-GENDRE)

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

PREAMBULE

1 - Débat sur les orientations générales du projet de budget primitif pour 2016

- pris acte de la tenue du débat sur les orientations générales du projet de budget primitif pour 2016.

2 - Rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable

- adopté le rapport de situation en matière de développement durable de la Ville de Dijon.

I-ESPACE PUBLIC - VIE URBAINE - TRANQUILLITE PUBLIQUE ET ECOLOGIE URBAINE

A - URBANISME

3 – Cité internationale de la gastronomie et du vin et écoquartier – Acquisition du site de l'hôpital général – Intervention de l'EPFL des Collectivités de Côte d'Or – Cession du site par promesse de vente à Eiffage

- décidé de procéder à l'acquisition du site de l'hôpital général auprès du Centre Hospitalier Universitaire (CHU), cadastré section ES n° 13 et n° 67 selon les modalités et conditions exposées et de solliciter l'intervention de l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or pour procéder à cette acquisition, selon ces mêmes modalités et conditions, ainsi qu'au portage foncier du site, au titre du volet thématique « Habitat, logement social et recomposition urbaine » ;
- pris l'engagement de respecter les dispositions du règlement d'intervention de l'EPFL et notamment la durée de portage, les conditions financières de portage et de sortie de portage, la garantie de rachat du bien ;
- décidé de clore la phase de négociation conduite avec Eiffage, et d'entériner les accords intervenus.
- décidé la cession à EIFFAGE, de la totalité du site de l'hôpital général, selon les modalités et conditions relatées, moyennant un prix de huit millions d'euros hors taxe, majoré le cas échéant de la taxe sur la valeur ajoutée, au taux en vigueur le jour de la signature de l'acte de vente et versé intégralement à la signature de l'acte ;
- approuvé le projet de promesse de vente, annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- dit qu'il sera procédé à cette cession par promesse de vente, puis par acte notarié ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

4 - Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin – Renouvellement de l'adhésion au réseau des Cités de la gastronomie - Cotisation 2015

- décidé d'apporter à la Mission française du patrimoine et des cultures alimentaires (MFPCA) - 1 rue Berbier des Mets - 75013 Paris, représentée par son Président M. Jean-Robert Pitte, une participation financière d'un montant de 15 000 € nets de taxe, dans le cadre de la mission de coordination du réseau des cités de la gastronomie ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

5 - Contrat de Redynamisation du Site de Défense BA 102 de Dijon et de son agglomération - Approbation du contrat

- autorisé Monsieur le Maire à signer le Contrat de Redynamisation de Site de Défense (CRSD) BA 102 de Dijon et de son agglomération ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

6 - Zone d'Aménagement Concerté Écocité jardin des maraîchers - Cession du lot 1C1 - Approbation du cahier des charges

- rapporté la délibération du 13 avril 2015 approuvant le cahier des charges de cession de terrain du lot 1C de la Zone d'Aménagement Concerté Ecocité jardin des maraîchers;

- autorisé la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) à vendre à Dijon Habitat ou à toute autre entité pouvant s'y substituer le lot 1C1 de la Zone d'Aménagement Concerté Écocité jardin des maraîchers, dans les conditions définies dans la première partie du cahier des charges ;
- approuvé la deuxième partie de ce dernier, annexée au rapport.

B – ENERGIE/ENVIRONNEMENT

7 - installation classée pour la protection de l'environnement – demande d'enregistrement déposée par la société schneider electric sa, en vue de l'extension de son activité de travail mécanique des métaux et alliages sur le site de l'unité de production de dijon-epirey, 6-8 rue du bailly

- donné un avis favorable à la demande d'enregistrement formulée par la Société SCHNEIDER ELECTRIC SA pour l'activité de travaux mécanique des métaux et alliage sur le site de l'Unité de production DIJON Epirey, sis 6-8 rue du Bailly à DIJON.

II-CULTURE, ANIMATION ET ATTRACTIVITE

A - CULTURE

8 - Musée archéologique de Dijon - Convention de gestion entre la Ville et la Direction Régionale des Finances Publiques de Bourgogne et du département de la Côte d'Or.

- approuvé le projet de convention à conclure entre la Ville et la Direction Régionale des Finances Publiques de Bourgogne et du département de la Côte d'Or, annexé au rapport et autorisé Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

9 - Régies personnalisées de La Vapeur et de l'Opéra de Dijon - Fonctionnement 2016 - Subventions de la Ville

- décidé, en application de l'article L.2224-2-1° du code général des collectivités territoriales, d'attribuer une subvention de fonctionnement pour 2016 de 640 000 € à la régie personnalisée de La Vapeur et de 6 520 000 € à la régie personnalisée de l'Opéra de Dijon ;
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016.
- autorisé Monsieur le Maire **à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.**

B – RELATIONS INTERNATIONALES

10 - Mobilité internationale des jeunes dijonnais - appel à projet du ministère des affaires étrangères et du développement international - Demande de subvention

- sollicité au taux maximum auprès du Ministère des affaires étrangères et du développement international, la subvention susceptible d'être obtenue par la Ville en 2016 pour le financement du projet décrit dans le rapport dans le cadre de l'appel à projet «mobilité internationale des jeunes » de la DAECT.
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

III- SOLIDARITE, CITOYENNETE ET DEMOCRATIE LOCALE

A – SOLIDARITE

11 - Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin d'emploi dijonnais - Affectation de deux agents - Attribution de subventions - Mise à disposition de locaux - Convention à conclure entre la Ville de Dijon et le Groupement d'Intérêt Public

- décidé l'affectation de deux agents municipaux dans les points relais Grésilles et Fontaine d'Ouche, l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 60 000 € et d'une subvention de 35 000 € au titre de l'animation du Plan Local d'Insertion pour l'Emploi, ainsi que la mise à disposition de locaux au 17 boulevard Champollion et au 24 avenue du Lac, au bénéfice de la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin d'emploi dijonnais, pour l'année 2016, dans les conditions proposées ;
- approuvé le projet de convention à conclure entre la Ville et le Groupement d'Intérêt Public de la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin d'emploi dijonnais, annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

B - CITOYENNETE ET DEMOCRATIE LOCALE

12 - Commissions de quartier - Règlement Intérieur – Modification

- adopté le règlement intérieur annexé au rapport ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur et tout document à intervenir pour son application.

13 - Schéma de développement des structures de quartier - Conventions d'objectifs et de moyens à signer entre la Ville et la Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture, et entre la Ville et la Fédération Léo Lagrange

- approuvé les projets de convention à conclure entre la Ville et la Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture, et entre la Ville et la Fédération Léo Lagrange, annexés au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur équilibre général ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions définitives ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

IV- FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET PERSONNEL

A – FINANCES

14 - Cession des actions détenues par la Ville de Dijon dans le capital de la société anonyme d'économie mixte d'aménagement de l'agglomération dijonnaise (SEMAAD)

- approuvé le principe de la cession des actions détenues par la Ville de Dijon dans le capital de la société anonyme d'économie mixte d'aménagement de l'agglomération dijonnaise (SEMAAD);
- autorisé Monsieur le Maire à accomplir toutes diligences en vue de la cession des actions ;
- autorisé Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

15 - Caisse de Crédit Municipal de Dijon - Rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière de l'établissement - Compte financier 2014 et budget 2015 - Information du Conseil Municipal

- pris acte de la communication relative au compte financier 2014 et au budget 2015 ainsi qu'au rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière de la Caisse de Crédit Municipal de Dijon.

16 - Régisseurs municipaux mis en débet - Décharge de responsabilité et remise gracieuse - Avis du Conseil Municipal

- donné un avis de principe favorable aux demandes de décharge de responsabilité et de remise gracieuse qui seront formulées par les régisseurs municipaux qui seront mis en débet, en 2016, lorsque le montant du vol n'excédera pas 400 €;
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

17 - Organismes divers - Attributions de subventions - Exercice 2016 – Société d'Entraide et d'Action Psychologique (SEDAP) – Demande de garantie d'un prêt d'un montant de 850 000 €

- décidé d'accorder les subventions proposées dans les tableaux annexés au présent rapport ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions de financement, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;
- décidé de ramener le montant de l'aide financière accordée à l'association « Lèche Bobines » dans le cadre du festival « Kultur'mix » de 2 700 € à 2 160 € ;
- décidé de ramener le montant de l'aide financière accordée à l'association « Processualis » pour l'organisation, le 13 février 2015, du colloque sur le thème « Justice et citoyen » de 500 € à 400 € ;
- décidé de ramener le montant de l'aide financière accordée à l'association « Chouette Cosplay » pour sa participation au festival « Kultur'mix » de 1 200 € à 960 € ;
- autorisé Monsieur le Maire ou, par délégation, les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions relatives aux attributions de subventions ;
- décider :
 - de retirer la délibération du 30 juin 2014 intitulée "Société d'Entraide et d'Action Psychologique (SEDAP) – Acquisition des locaux du siège administratif et des activités de soins – Demande de garantie d'un prêt" ainsi que tout acte s'y rapportant,
 - d'accorder la garantie de la Ville de Dijon portant sur 100 % des sommes empruntées à l'association SEDAP pour le remboursement d'un emprunt total de 850 000 € ayant pour objet le financement de l'acquisition par l'association des locaux destinés à accueillir son siège administratif, des activités de soins qu'elle développe, des salles de soins ainsi que des entreprises privées qui seront locataires d'une partie des locaux, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- montant : 850 000 € (huit cent cinquante mille euros),
- durée : 25 ans,
- taux d'intérêt : taux fixe de 2,69 %,
- base de calcul des intérêts : 30/360,
- périodicité des échéances : trimestrielle,
- type d'amortissement du capital : progressif, échéances constantes,
- souscriptions et commissions : 1 % du montant du prêt au profit du fonds de garantie mutuelle des organismes sanitaires et sociaux, ainsi que 550 € de frais de dossier ;

- au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de tout ou partie des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville de Dijon s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse de Crédit Coopératif de Dijon par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les échéances de remboursement ;
- Monsieur le Maire ou, par délégation, Monsieur l'Adjoint délégué aux finances et aux affaires juridiques, est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Dijon dans le cadre de l'emprunt réalisé au profit de l'association SEDAP, et pour tout acte à prendre en vue de l'exécution de cette décision.

18 - Rapport d'observations définitives établi par la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne-Franche Comté à la suite de l'examen de la gestion de la Ville – Exercices 2008 et suivants – Information du Conseil Municipal

- a pris acte de la présente communication

B – ADMINISTRATION GENERALE

19 - Action en justice contre les auteurs des détournements par abus de confiance des caisses des horodateurs de la Ville de Dijon ou de recel de ces détournements

- autorisé Monsieur le Maire à assigner devant le Tribunal de Grande Instance les cinq personnes reconnues coupables de détournements ou recel de détournement par abus de confiance des caisses des horodateurs de la Ville de Dijon, aux fins d'indemnisation de la Ville de Dijon.
- Décidé d'exercer toutes les voies de recours que le Maire jugera nécessaire en cas de décision de justice non satisfaisante.

20 - Dégradations commises au cours d'une manifestation le 1er novembre 2014 – Indemnisation par l'État des dommages subis par la Ville – Transaction

- décidé la conclusion d'une transaction entre la Ville et l'État pour l'indemnisation des dommages supportés par la Ville à la suite de la manifestation du 1er novembre 2014 ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

C – PERSONNEL

21 - Secrétariat du comité médical et de la commission de réforme : adhésion au centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Côte d'Or

- décidé d'adhérer à compter de l'année 2016 au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Côte d'Or, pour les prestations telles que définies dans le rapport, et plus particulièrement pour la gestion du secrétariat du comité médical et de la commission de réforme
- autorisé Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier ;
- dit que la dépense à engager sera prélevée sur les crédits des budgets successifs..

V-EDUCATION, PETITE ENFANCE, SPORTS ET JEUNESSE

A – SPORTS

22 - Conventions d'objectifs et de moyens entre la Ville et les associations - Cercle Sportif Laïque Dijonnais, Association Sportive de la Fontaine d'Ouche - Renouvellement - Tennis Club Dijonnais - Avenant n°2

- décidé de définir, par renouvellement des conventions initiales d'objectifs et de moyens, les relations entre la Ville et les clubs Cercle Sportif Laïque Dijonnais et Association Sportive de la Fontaine d'Ouche;
- décidé l'octroi d'une subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2016, de 130 000 € au Tennis Club Dijonnais;
- approuvé les projets de conventions et d'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens du 23 janvier 2014 à conclure entre les parties, annexés au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions et l'avenant définitifs ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

23 - Associations JDA Dijon Bourgogne, Cercle Dijon Bourgogne, Dijon Bourgogne Handball, Dijon Football Côte d'Or, Stade Dijonnais Côte d'Or - Missions d'intérêt général - Année 2016 - Subventions de fonctionnement - conventions de financement

- décidé l'octroi de subventions de fonctionnement, au titre de l'année 2016, de 103 000 € à l'association JDA Dijon Bourgogne, de 30 000 € à l'association Cercle Dijon Bourgogne, de 58 000 € à l'association Dijon Bourgogne Handball, de 102 000 € à l'association Dijon Football Côte d'Or et de 78 000 € à l'association Stade Dijonnais Côte d'Or, pour l'exercice des missions d'intérêt général qu'elles exercent pour le compte de la Ville ;
- approuvé les projets de conventions à conclure entre la Ville et ces associations, annexés au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions définitives ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

B - EDUCATION

24 - Bourses municipales étudiantes - Année universitaire 2015-2016 – Attribution

- 1 - décidé d'attribuer, au titre de l'année universitaire 2015-2016 :
 - 10 bourses de 1 000 €,
 - 45 bourses de 750 €,
 - 45 bourses de 650 €,
 - 150 bourses de 500 €,

aux étudiants figurant sur la liste qui vous sera remise le jour du Conseil Municipal.

- Conditionné le versement effectif de la bourse à la production :
 - d'un certificat d'assiduité signé par un représentant de l'établissement d'enseignement supérieur,

- d'une attestation de réalisation de la contrepartie citoyenne dans l'une des associations conventionnées, au plus tard le 30 avril 2016.
- décidé que cette double condition pourra conduire à ne pas respecter l'ordre initial, par élimination d'un candidat ne pouvant fournir lesdits justificatifs, et à réattribuer la bourse à un(e) autre étudiant(e) dans l'ordre de la liste en fonction du quotient familial, sur la base d'un certificat signé par le Maire ou son représentant.

VI-DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

25 - Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire - rapport

- pris acte des décisions prises par M. le Maire, dans les matières énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, dans les conditions suivantes :

- conversion de concession de tombe (2)
- droits divers (3)
- règlements de frais et honoraires (17)
- actions en justice (3)